

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je remercie la présidence de ses conseils. Puisque l'amendement n° 1, dont nous traitons actuellement, et les deux autres embrassent un si grand nombre de sujets, dont l'exclusion de presque toutes les denrées agricoles, et puisque mes deux prédécesseurs se sont livrés à des propos d'ordre général, je crois qu'on peut m'accorder une certaine latitude. Mais je vais essayer de suivre les instructions de Votre Honneur et de traiter d'aussi près que possible la motion à l'étude.

Grâce à l'adoption de ce bill, le gouvernement espérait éviter d'accomplir ce qu'a fait le Manitoba et de saisir la Cour suprême de la légalité des ordonnances provinciales d'importation. Le gouvernement fédéral a pris ce qu'il estimait, je pense, la voie facile, afin d'éviter la publicité politique que lanceraient probablement des hommes d'État de droite extrêmement susceptibles dans certaines provinces. Mais j'ai l'impression, en traitant de la motion à l'étude ce soir, que quels que soient les motifs du gouvernement, ils n'entrent vraiment pas en ligne de compte ici. La Cour suprême du Canada a réaffirmé que le maintien de la Confédération ne sera assuré qu'au prix d'un commerce libre entre les provinces et ce faisant, elle remplissait un rôle que le gouvernement fédéral hésitait à jouer. Je dois néanmoins rappeler aux députés que même si nous adoptions le bill sous sa forme actuelle ou une fois modifié, nos problèmes ne disparaîtraient pas pour autant.

M. Horner: Le député me permet-il de lui poser une question?

M. Rose: Monsieur l'Orateur, quand j'aurai terminé mes remarques.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le représentant de Crowfoot veut savoir si le député lui permet de poser une question. C'est au député qui a la parole de répondre, cela va de soi.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, le représentant de Crowfoot (M. Horner) est un de mes bons amis, mais je ne dispose que de vingt minutes. Je serais donc très heureux, s'il me restait du temps une fois mes remarques terminées, de répondre aux questions du représentant.

M. Horner: Cela me paraît très acceptable.

M. Rose: On semble avoir l'impression, il faut peut-être y voir l'influence des députés ministériels, que le bill C-176 va résoudre pour toujours bon nombre sinon tous les problèmes qui se posent pour les agriculteurs canadiens. C'est loin d'être le cas. Le 10 mai, je posais au premier ministre (M. Trudeau) la question suivante qui figure à la page 5636 du *hansard*:

Le premier ministre nous a dit ici que l'adoption du bill C-176 pourrait éviter certains problèmes constitutionnels quant aux importations et au libre-échange au Canada, et nous espérons qu'il en sera ainsi. Mais ne convient-il pas que, si une ou plusieurs provinces décidaient de ne pas se conformer à cette mesure, le gouvernement aurait encore des difficultés d'ordre constitutionnel si ces provinces insistaient pour expédier leurs produits vers la zone de marché commun?

Au bout d'un moment, le premier ministre a répondu:

... je suis prêt à reconnaître qu'il y aura des difficultés, même après l'adoption du bill C-176, si nous n'obtenons pas la coopération des provinces pour le faire appliquer. Cependant, il n'y a là rien de nouveau.

Le premier ministre a alors parlé de la Commission Rowell-Sirois, puis il a ajouté:

Une trentaine d'années plus tard, le gouvernement fédéral présente un bill qui tente de résoudre le problème grâce à la coopération avec les provinces, et c'est avec quelque peine que je constate que l'opposition n'est pas même disposée à nous laisser expérimenter cette formule.

Le problème est fort grave, monsieur l'Orateur. Il y a, d'une part, la décision rendue par la Cour suprême du Canada et, d'autre part, la réponse du premier ministre, d'après laquelle si une ou plusieurs provinces décidaient de renoncer aux offices de commercialisation, cette ou ces provinces pourraient continuer de se prévaloir de leurs droits provinciaux en vertu de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, expédier leurs produits dans la région de commercialisation réglementée et menacer de rendre nulles et non avenues les dispositions du bill C-176.

• (8.50 p.m.)

Encore une fois, tout cela est fort grave. Nous sommes loin d'avoir surmonté nos difficultés et l'éventualité d'un retrait de certaines provinces de ce programme, tandis que d'autres perdraient leurs débouchés traditionnels au Canada, a quelque chose de terrifiant. Les membres du comité de l'agriculture ont peiné pendant des mois et ont parcouru le pays d'un bout à l'autre à deux reprises pour mettre ce bill au point. On est en droit de penser qu'à force de lui avoir consacré tellement de temps et qu'après avoir étudié des centaines de mémoires, même les moins doués parmi nous ont appris quelque chose et ont leur petite idée sur la question.

J'ai nettement l'impression que, dans les provinces des Prairies, on craint qu'à la faveur de la loi sur l'aide au transport des aliments du bétail, les provinces du centre et des Maritimes n'acquiescent le plus tôt possible leur autonomie, à tout le moins en ce qui concerne les œufs et la volaille et peut-être même la viande de bœuf, au point de pouvoir desservir les zones à forte densité de population de Toronto et de Montréal. Par voie de conséquence, les zones de l'Ouest produisant ce genre de céréales à des prix de revient comparativement plus favorables se verraient privées de leurs débouchés traditionnels. Voilà ce qui explique une bonne partie de l'opposition à ce bill. C'est ce qui motive les craintes et les appréhensions. On pourrait résumer dans une seule phrase les sentiments des habitants des Prairies...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. La présidence croit devoir se montrer juste. J'ai interrompu à deux reprises le député de Fraser Valley-Est et celui de Swift Current-Maple Creek. Sauf le respect que je leur dois, je crois qu'ils ont tous deux enfreint le Règlement de façon flagrante, mais le député qui a la parole le fait tout autant qu'eux, et il ne serait que juste que je l'interrompe deux fois pour le rappeler respectueusement à l'ordre. Les autres députés n'ont pas obtenu, mais je demanderais au député de Fraser Valley-Ouest de se soumettre. Je dois lui demander d'observer le Règlement de la Chambre.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, je sais que certains d'entre nous ont mis votre patience à l'épreuve ce soir, mais ce que nous essayons de faire au sujet de cet amendement, c'est d'exposer quelques-unes des raisons pour les-